



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Etaient présents :**

Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marine Schinto, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Vanina Angelini-Buresi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jacques Billard à Simone Guerrini, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Christelle Combette à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Pierre Pugliesi, Basiliu Moretti à David Frau, Sébastien Deliperi à Caroline Corticchiato, Jean-François Casalta à Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Stéphane Sbraggia, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210429-2021\_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

Affichage : 11/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du jeudi 29 avril 2021**

**Délibération N° 2021/118**

**Affectation des résultats du compte administratif de  
l'exercice 2020 du budget principal**

Monsieur Pierre Pugliesi expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 94 813 585.86 €

RECETTES : 98 865 009.11 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de 4 051 423.25 €.

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 31 094 796.44 €

RECETTES : 34 773 459.02 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de 3 678 662.58 €.

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 7 730 085.83 €.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier du Grand Ajaccio.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	+ 165 433.29		+ 3 513 229.29	+ 3 678 662.58
Fonctionnement	+ 5 172 982.10	-1 223 099.62	+101 540.77	+ 4 051 423.25
<b>Total</b>	<b>+ 5 338 415.39</b>	<b>- 1 223 099.62</b>	<b>+ 3 614 770.06</b>	<b>+ 7 730 085.83</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 3 513 229.29
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 165 433.29
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 3 678 662.58</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	- 6 203 912.52
RESTES A REALISER (RECETTES)	+ 5 130 322.14
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>- 1 073 590.38</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT CONSTATE</b>	<b>+ 2 605 072.20</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 101 540.77
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 3 949 882.48
<b>RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER</b>	<b>+ 4 051 423.25</b>

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 051 423.25 € et un excédent global de clôture de 3 678 662.58 € en section d'investissement.

Je vous rappelle que par délibération n° 2021/054 en date du 08 mars 2021, nous avons procédé à la reprise anticipée des résultats selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de porter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Ainsi lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés et le cas échéant, des ajustements d'affectation doivent être obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020.

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

<b>AFFECTATION CA 2020</b>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	<b>0.00</b>
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	<b>+ 4 051 423.25</b>
3) REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 EN RECETTES	<b>+ 3 678 662.58</b>

#### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver et d'adopter** les résultats constatés du compte administratif de l'exercice 2020 ainsi que leur affectation.

**De reconnaître et de préciser** la sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2021 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du compte administratif (délibération n° 2021/054).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 avril 2021,  
Considérant l'obligation lors du vote du compte administratif d'arrêter définitivement les résultats et de les affecter.

#### **APPROUVE ET ADOPTE**

##### **ARTICLE 1:**

Le compte administratif 2020 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

**ARTICLE 2:**

Les excédents constatés du compte administratif 2020 sont affectés de la façon suivante :

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **4 051 423.25 €** est affecté dans sa totalité

▫ **Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »** soit **4 051 423.25 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **3 678 662.58 €** est affecté :

▫ **Au compte 001 « excédent d'investissement reporté »** soit **3 678 662.58 €**.

**RECONNAIT ET PRECISE**

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2021 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du compte administratif (délibération n° 2021/054).

**VOTE**

**Par 35 voix pour, 5 abstention(s).**

**Abstention(s) :** Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Ajaccio (Mairie d'Ajaccio) with the text 'MAIRIE D'AJACCIO' and '20 000 AJACCIO' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.